

CONSTRUIRE UNE EUROPE POUR ET AVEC LES ENFANTS



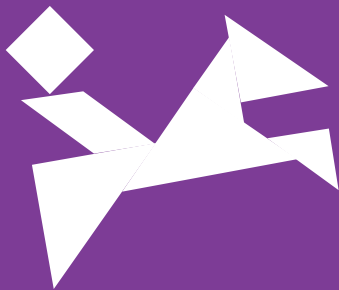
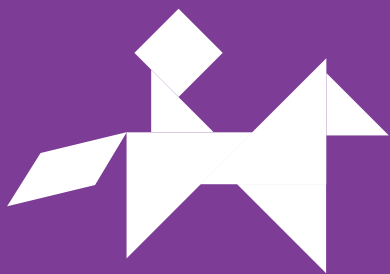
COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

FR

- Conception: Atelier de création graphique du Conseil de l'Europe
Réalisation: Service de production des documents et des publications (SPDP)
© Conseil de l'Europe, avril 2007
Réimpression, août 2008.
Imprimé en France

SEPT BONNES RAISONS DE

CONSTRUIRE
UNE EUROPE
POUR ET
AVEC
LES ENFANTS



1. Les enfants ne sont pas des mini-êtres humains dotés de minidroits

Les enfants ont des droits. La Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant reconnaît que les enfants sont détenteurs de nombreux droits essentiels. En Europe, la protection des droits fondamentaux de l'enfant est renforcée, notamment grâce à la Convention européenne des droits de l'homme et à la Charte sociale européenne. Pour ne donner que quelques exemples, citons le droit à la vie, le droit de ne pas être soumis à des peines ou traitements inhumains ou dégradants, la protection contre le travail forcé ou l'esclavage, le respect de la vie privée et familiale, le droit à la protection contre tout danger, le droit à l'éducation.



Le programme du Conseil de l'Europe, «Construire une Europe pour et avec les enfants», vise à garantir le respect des droits de l'enfant partout et par tous en Europe.



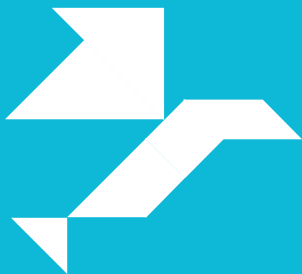
2. Les enfants sont vulnérables.

Il leur faut plus de protection, pas moins

Les enfants sont victimes de nombreuses formes de violence; ils sont exploités comme esclaves, soldats, travailleurs. Les enfants sont délaissés, maltraités, mutilés, tués. Cette violence se manifeste dans la rue, à l'école, à l'hôpital, sur internet, dans les centres de détention, dans les médias, à la maison et dans d'autres lieux où les enfants sont censés être en sécurité. Les enfants sont vulnérables. Pour satisfaire la plupart de leurs besoins, ils dépendent des adultes. Ils ne peuvent pas se défendre eux-mêmes et ce sont les derniers à qui l'on demande un avis. Il faut donc prendre des mesures spéciales pour compenser la vulnérabilité des enfants.



Le programme «Construire une Europe pour et avec les enfants» vise à éradiquer toutes les formes de violence à l'égard des enfants. Il se fonde sur quatre principes (les 4P): protection des enfants, prévention de la violence, poursuite des délinquants et participation des enfants. Il doit, en outre, accorder une attention particulière aux enfants les plus vulnérables: les enfants handicapés, ceux qui vivent dans la pauvreté et ceux qui ne sont pas pris en charge par leurs parents.

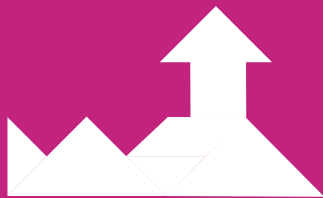
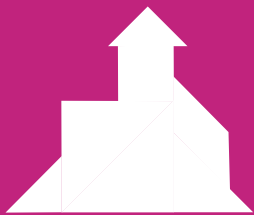


3. Rien ne peut justifier la violence à l'égard des enfants

Dans de nombreux pays européens, la société tolère, et même approuve, certaines formes courantes de violence à l'égard des enfants, notamment celles infligées au sein de la famille. Toutefois, aucune tradition, religion, croyance, situation économique ou méthode «pédagogique» ne pourra jamais justifier que l'on frappe, mutilé, viole, humilie un enfant ou qu'on lui inflige toute autre forme de sévices portant atteinte à sa dignité. Le continent européen doit devenir un espace libre de pratiques telles que le châtement corporel.



Le programme «Construire une Europe pour et avec les enfants» fait campagne contre toutes les formes de violence à l'égard des enfants et s'attache tout particulièrement à la sensibilisation, à l'éducation, à la formation et au développement des compétences pour promouvoir une culture de non-violence et pour atteindre le niveau de tolérance zéro.

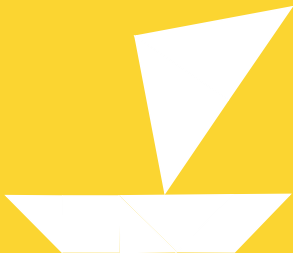
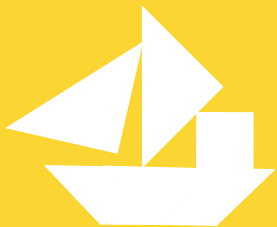
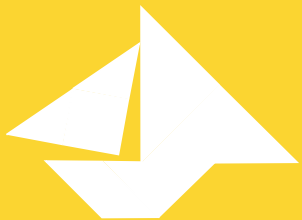


4. Toutes les violences à l'égard des enfants peuvent être évitées

La plupart des cas de violence à l'égard des enfants restent invisibles. Les enfants ont peur d'en parler (de les signaler) et les adultes ne donnent pas suite comme il le faudrait aux cas déclarés. Compte tenu du manque de données et d'études, les gouvernements ont du mal à élaborer des politiques de prévention efficaces.




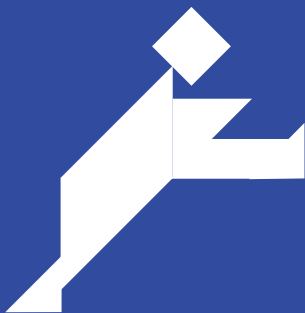
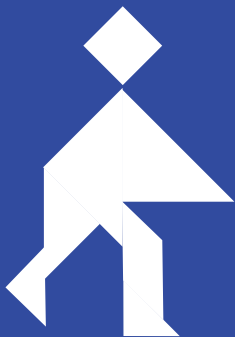
Le programme «Construire une Europe pour et avec les enfants» aide les Etats à établir des stratégies de prévention de la violence à l'égard des enfants. Il vise à améliorer les systèmes facilitant le signalement des cas de violence grâce à des services adaptés aux enfants, des mesures de soutien aux familles, un repérage précoce et un constat professionnel des cas de maltraitance. Il contribue également à donner aux autorités et aux professionnels la capacité de répondre, de manière rapide et appropriée, aux cas de violence signalés.



5. La protection des enfants exige une approche stratégique

La complexité et l'importance des questions en jeu ainsi que la multiplicité des acteurs concernés exigent une approche stratégique. Les Etats doivent définir des objectifs à court et à long termes, réexaminer leurs cadres législatif et institutionnel et lancer des processus participatifs susceptibles de mobiliser l'ensemble des partenaires et des ressources disponibles.

 *Le programme «Construire une Europe pour et avec les enfants» aide les Etats à consolider et à développer les stratégies nationales destinées à protéger les droits de l'enfant. Il les aide également à concevoir des cadres juridiques complets, cohérents et accessibles. Il propose des modèles de cadre institutionnel efficace et encourage le lancement de processus participatifs pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques nationales.*



6. Les droits de l'enfant nous concernent tous

Les droits de l'enfant doivent inspirer les décisions de toutes les autorités et institutions. Tous les professionnels, notamment ceux qui sont quotidiennement en contact avec les enfants (personnel des secteurs de la santé et des affaires sociales, enseignants, avocats, juges, journalistes et policiers), les particuliers (surtout les parents) et le secteur des affaires partagent la responsabilité de la protection des enfants. Il convient aussi de reconnaître et de soutenir pleinement le rôle joué par les institutions indépendantes et les organisations non gouvernementales.

Mais les droits de l'enfant concernent avant tout les enfants eux-mêmes. Pourtant, peu d'enfants connaissent leurs droits ou savent comment les faire valoir. Les enfants doivent avoir accès à l'information sur leurs droits et être autorisés et encouragés à participer aux processus de prise de décisions qui affectent leur vie.



Le programme «Construire une Europe pour et avec les enfants» entend mobiliser tous les secteurs de la société, leur faire prendre conscience de leurs responsabilités spécifiques et renforcer leur capacité à prévenir la violence et à protéger les enfants. Il vise à améliorer l'accès des enfants à l'information et à développer des méthodes et instruments permettant d'assurer une participation réussie des enfants à tous les niveaux : local, régional et national.

L'EUROPE
DES
ENFANTS

7. Les droits de l'enfant font grandir l'Europe

La situation des enfants s'est beaucoup améliorée grâce à la coopération internationale. Celle-ci est tout particulièrement essentielle lorsqu'il est urgent de trouver des solutions aux problèmes qui touchent de nombreux pays à travers l'Europe et de lutter contre la criminalité transfrontalière et ses victimes (les cybercriminels et les trafiquants d'enfants bénéficient souvent du manque de coopération internationale).

Le Conseil de l'Europe a été fondé en 1949 pour reconstruire l'Europe sur trois piliers: les droits de l'homme, la démocratie et l'Etat de droit. Son mandat implique que tous ses Etats membres (47 à ce jour) doivent coopérer et s'engager à construire un espace où les enfants grandissent en se sentant à l'aise, heureux et en sécurité.



Le programme «Construire une Europe pour et avec les enfants» entend tirer pleinement parti de la coopération internationale. Il combine d'importants instruments comme l'établissement de normes, le processus de suivi, l'élaboration de politiques, l'assistance technique et la sensibilisation, pour les mettre au service des droits de l'enfant. Il travaille en partenariat avec d'autres acteurs importants en Europe comme l'Union européenne et l'Unicef, et entend donner suite aux recommandations formulées dans l'étude des Nations Unies sur la violence à l'égard des enfants.



Construire une Europe pour et avec les enfants: état d'avancement des travaux

Le Conseil de l'Europe est l'organisation intergouvernementale la mieux placée en Europe pour aborder de manière appropriée la question des droits des enfants car il est en mesure de:

1. combiner des outils très pertinents : définition de normes – suivi des engagements – développement de politiques – programmes de coopération et d'assistance – et activités d'éducation, de formation et de communication;
2. mobiliser facilement quatre acteurs principaux (les « quatre piliers »): gouvernements, parlementaires, autorités locales et ONG.

L'ensemble des organes, des institutions et des grandes entités administratives du Conseil de l'Europe partagent les orientations du programme et contribuent déjà à la réalisation de ses objectifs. Ce « travail d'équipe » au niveau de l'Organisation est animé par une *task force* intersecrétariale, dans laquelle tous les services pertinents du Conseil de l'Europe sont représentés, et une unité de coordination du programme (au sein du secrétariat de la Direction générale de la Cohésion sociale).

Les pages suivantes mentionnent des exemples d'activités en cours au sein du Conseil de l'Europe.

1. Définition de normes

L'un des principaux atouts du Conseil de l'Europe est sa capacité à définir des normes. De nombreuses instances intergouvernementales impulsent ce travail et y participent. Plusieurs textes juridiques sont en cours de rédaction:

- projet de recommandation sur la participation des jeunes des minorités;
- projet de recommandation incluant les Règles européennes pour les délinquants juvéniles privés de liberté ou soumis à des sanctions et à des mesures appliquées dans la communauté;
- révision de la Convention européenne en matière d'adoption (qui sera adoptée en 2008);
- élaboration d'une charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme;
- des lignes directrices sur une justice adaptée aux enfants.

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe adopte des recommandations, résolutions et avis concernant les enfants. Les rapports cités ci-dessous peuvent donner lieu à l'adoption de textes de référence:

- rapport sur la promotion de la participation des enfants aux prises de décisions qui les concernent;
- rapport sur l'enlèvement et la «rééducation» de femmes et d'enfants musulmans ayant adopté une orientation trop «occidentale»;

- rapport sur les féminicides;
- texte sur le droit à la scolarisation des enfants malades ou porteur de handicap.

II. Suivi des engagements

Plusieurs mécanismes assurent le suivi de la mise en œuvre par les Etats membres de leurs engagements vis-à-vis des droits de l'homme. Les organes statutaires du Conseil de l'Europe (Assemblée parlementaire et Comité des Ministres) ont mis en place différents systèmes de surveillance (par pays, par thème ou par traité de référence). La jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et les décisions et conclusions du Comité européen des droits sociaux revêtent une importance particulière.

Une autre institution indépendante, le commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, contribue considérablement à l'évaluation de la situation dans les pays visités. Dans ses rapports et ses activités, le commissaire se préoccupe de plus en plus des questions touchant les droits des enfants.

Les organes de suivi sont incités à accorder une attention particulière aux questions relatives aux droits des enfants. Le programme «Construire une Europe pour et avec les enfants» effectue un examen systématique des décisions, rapports et recommandations touchant les droits des enfants.

III. Développement de politiques

Le Conseil de l'Europe compte une solide expertise dans le développement de politiques. La plus grande part du travail est prise en charge par les comités directeurs qui se composent de représentants des gouvernements et d'observateurs des ONG («quatrième pilier» de l'Organisation) et d'autres organisations intergouvernementales. Les comités directeurs sont les architectes des politiques sectorielles du Conseil de l'Europe. Les comités directeurs dans les domaines de la coopération juridique, des droits de l'homme, de la cohésion sociale, de la culture, de l'éducation et de la jeunesse traitent des divers aspects des questions des droits des enfants, incluant:

- l'accès des enfants roms à l'éducation;
- l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme;
- les droits des enfants handicapés;
- les droits des enfants vivant en institution;
- l'intégration des enfants de migrants;
- la participation des enfants: développement de méthodes, réseaux et outils, en accordant une attention particulière aux enfants victimes de l'exclusion (enfants migrants, enfants des rues, enfants vivant en institution, enfants handicapés);

- l'analyse des politiques nationales de la jeunesse, en relation avec les politiques de l'enfance;
- l'analyse du cadre juridique et institutionnel aux niveaux national et local, l'identification des pratiques exemplaires et la définition de modèles de stratégies nationales pour la protection des droits des enfants;
- l'analyse des politiques de prévention à l'échelon national et local, l'identification des pratiques exemplaires et la définition de modèles pour les politiques nationales et locales de prévention;
- l'élaboration des politiques familiales dans l'intérêt supérieur des enfants et promotion de la parentalité positive;
- l'élaboration d'un ensemble d'outils pour décideurs sur l'éducation à la citoyenneté et l'éducation aux droits de l'homme.

IV. Coopération et assistance

A la demande des pays intéressés, le Conseil de l'Europe coopère avec les autorités nationales et prête son assistance notamment dans les domaines suivants: réformes législatives, définition des politiques et des cadres institutionnels, formation de professionnels.

V. Activités d'éducation, de communication et de formation

Les normes et les politiques doivent être accompagnées par la communication, l'éducation et des stratégies de formation. Les activités en cours incluent:

- le développement d'un site internet consacré aux droits de l'enfant;
- le développement de Theseus, base de données en ligne sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme relative aux droits de l'enfant;
- la mise en place d'une documentation pour les enfants (web et imprimés);
- la publication de manuels: sur la violence en milieu scolaire et sur la gouvernance démocratique à l'école;
- des campagnes d'information sur certaines questions spécifiques comme les abus sexuels, les châtements corporels, la violence en milieu scolaire;
- développement de Through the WildWebWoods (jeu électronique sur la sécurité sur internet) en y intégrant des sujets relatifs aux droits de l'homme;
- publication de textes destinés aux juristes sur les droits fondamentaux des enfants et les initiatives du Conseil de l'Europe pour mettre fin à la violence contre les enfants;

- promotion de *Compasito* (manuel d'éducation aux droits de l'homme destiné aux enfants) par le biais de la formation et publication de ce manuel dans d'autres langues;
- développement d'autres cours de formation aux droits de l'homme;
- organisation d'initiatives et d'événements aux niveaux national et international.



Le Conseil de l'Europe et les droits de l'enfant

PRINCIPAUX TEXTES JURIDIQUES¹

I. Conventions

Principales conventions

- Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (1950)
- Charte sociale européenne (1961)
- Charte sociale européenne révisée (1996)
- Protocole additionnel à la Charte sociale européenne prévoyant un système de réclamations collectives (1995)
- Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (1987)

Autres conventions

- Convention du Conseil de l'Europe pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (2007)
- Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (2005)

1. Voir <http://www.coe.int/children> pour toute mise à jour des textes législatifs.

- Convention sur les relations personnelles concernant les enfants (2003)
- Convention sur la cybercriminalité (2001)
- Convention européenne sur la nationalité (1997)
- Convention européenne sur l'exercice des droits des enfants (1996)
- Convention européenne sur la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière de garde des enfants et le rétablissement de la garde des enfants (1980)
- Convention européenne sur le statut juridique des enfants nés hors mariage (1975)
- Convention européenne en matière d'adoption des enfants (1967)

II. Recommandations, résolutions et déclarations du Comité des Ministres (1990-2008)

- Recommandation CM/Rec(2007)13 relative à l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'éducation
- Recommandation CM/Rec(2007)9 sur les projets de vie en faveur des mineurs migrants non accompagnés
- Recommandation Rec(2006)19 relative aux politiques visant à soutenir une parentalité positive
- Recommandation Rec(2006)12 sur la responsabilisation et l'autonomisation des enfants dans le nouvel environnement de l'information et de la communication
- Recommandation Rec(2006)5 sur le Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la promotion des droits et de la pleine participation des personnes handicapées à la société : améliorer la qualité de vie des personnes handicapées en Europe 2006-2015

- Recommandation Rec(2006)1 sur le rôle des conseils nationaux de jeunesse dans le développement des politiques de jeunesse
- Recommandation Rec(2005)5 relative aux droits des enfants vivant en institution
- Recommandation Rec(2004)13 relative à la participation des jeunes à la vie locale et régionale
- Recommandation Rec(2003)20 concernant les nouveaux modes de traitement de la délinquance juvénile et le rôle de la justice des mineurs
- Recommandation Rec(2002)8 sur l'accueil de jour des enfants
- Recommandation Rec(2002)5 sur la protection des femmes contre la violence
- Recommandation Rec(2001)16 sur la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle
- Recommandation Rec(2001)10 sur le code européen d'éthique de la police
- Recommandation Rec(2000)11 sur la lutte contre la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle
- Recommandation Rec(98)8 sur la participation des enfants à la vie familiale et sociale
- Recommandation Rec(97)19 sur la représentation de la violence dans les médias électroniques
- Recommandation Rec(97)13 sur l'intimidation des témoins et les droits de la défense
- Recommandation Rec(94)14 concernant les politiques familiales cohérentes et intégrées
- Recommandation Rec(93)2 sur les aspects médico-sociaux des mauvais traitements infligés aux enfants

- Recommandation Rec(91)11 sur l'exploitation sexuelle, la pornographie, la prostitution ainsi que sur le trafic d'enfants et de jeunes adultes
- Recommandation Rec(91)9 sur les mesures d'urgence concernant la famille
- Recommandation Rec(90)2 sur les mesures sociales concernant la violence au sein de la famille
- Résolution ResAP(2005)1 sur la protection des adultes et enfants handicapés contre les abus



- Déclaration du Comité des Ministres sur la protection de la dignité, de la sécurité et de la vie privée des enfants sur l'Internet (2008)

III. Recommandations et résolutions de l'Assemblée parlementaire (1990-2008)

- Recommandation 1828 (2008) – Disparition de nouveau-nés aux fins d'adoption illégale en Europe
- Recommandation 1815 (2007) – Prostitution – Quelle attitude adopter ?
- Recommandation 1778 (2007) – Enfants victimes : éradiquons toutes les formes de violence, d'exploitation et d'abus
- Recommandation 1703 (2005) – Protection et assistance pour les enfants séparés demandeurs d'asile
- Recommandation 1698 (2005) – Les droits des enfants en institutions : un suivi à la Recommandation 1601 (2003) de l'Assemblée parlementaire

- Recommandation 1666 (2004) – Interdire le châtimeut corporel des enfants en Europe
- Recommandation 1596 (2003) – La situation des jeunes migrants en Europe
- Recommandation 1632 (2003) – Adolescence en détresse : une approche sociale et sanitaire du mal-être des jeunes
- Recommandation 1601 (2003) – Amélioration du sort des enfants abandonnés en institutions
- Recommandation 1561(2002) – Mesures sociales en faveur des enfants de la guerre en Europe du Sud-Est
- Recommandation 1555 (2002) – Image des femmes dans les médias
- Recommandation 1551 (2002) – Construire au XXI^e siècle une société avec et pour les enfants: suivi de la Stratégie européenne pour les enfants (Recommandation 1286 (1996))
- Recommandation 1545 (2002) – Campagne contre la traite des femmes
- Recommandation 1532 (2001) – Une politique sociale dynamique en faveur des enfants et adolescents en milieu urbain
- Recommandation 1526 (2001) – Une campagne contre le trafic des mineurs pour désamorcer la filière de l'est de l'Europe : le cas de la Moldova
- Recommandation 1523 (2001) – Esclavage domestique
- Recommandation 1501 (2001) – Responsabilité des parents et des enseignants dans l'éducation des enfants
- Recommandation 1460 (2000) – Institution d'un médiateur européen pour les enfants


- Recommandation 1459 (2000) – Plan d'action en faveur des enfants du Kosovo
- Recommandation 1449 (2000) – Migration clandestine du sud de la Méditerranée vers l'Europe
- Recommandation 1443 (2000) – Pour un respect des droits de l'enfant dans l'adoption internationale
- Recommandation 1398 (1999) – Situation des enfants en Albanie
- Recommandation 1371 (1998) – Mauvais traitements infligés aux enfants
- Recommandation 1336 (1997) – Priorité à la lutte contre l'exploitation du travail des enfants
- Recommandation 1286 (1996) – Une stratégie européenne pour les enfants
- Recommandation 1121 (1990) – Droits des enfants



- Résolution 1624 (2008) – Prévenir la première des violences faites aux enfants: l'abandon à la naissance
- Résolution 1608 (2008) – Le suicide des enfants et des adolescents en Europe: un grave problème de santé publique
- Résolution 1587 (2007) – Situation des enfants vivant dans des zones d'après-conflits dans les Balkans
- Résolution 1579 (2007) – Prostitution – Quelle attitude adopter?
- Résolution 1537 (2007) – Un avenir pour les enfants atteints par le VIH/sida et orphelins du sida

- Résolution 1530 (2007) – Enfants victimes : éradiquons toutes les formes de violence, d'exploitation et d'abus
- Résolution 1337 (2003) – Migrations liées à la traite des femmes et à la prostitution
- Résolution 1307 (2002) – Exploitation sexuelle des enfants: tolérance zéro
- Résolution 1291 (2002) – L'enlèvement international d'un enfant par l'un des parents
- Résolution 1247 (2001) – Mutilations sexuelles féminines
- Résolution 1215 (2000) – Campagne contre le recrutement des enfants soldats et leur participation à des conflits armés
- Résolution 1212 (2000) – Viol dans les conflits armés
- Résolution 1099 (1996) – Exploitation sexuelle des enfants

IV. Recommandations et résolutions du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

- Recommandation 135 (2003) sur les partenariats locaux pour la prévention et la lutte contre la violence à l'école
 - Recommandation 53 (1999) sur les politiques pour les enfants/adolescents déshérités et les familles
- 
- Résolution 160 (2003) sur les partenariats locaux pour la prévention et la lutte contre la violence à l'école
 - Résolution 74 (1999) sur les politiques pour les enfants/adolescents déshérités et les familles

L'EUROPE

DES

ENFANTS

Construisez avec nous!

L'identité visuelle du programme «Construire une Europe pour et avec les enfants» est inspirée du Tangram. Le Tangram est un jeu chinois de réflexion qui pourrait être comparé au puzzle: il s'agit de reconstituer une silhouette donnée à partir de 7 formes imposées (5 triangles, 1 carré et 1 parallélogramme). Il peut paraître simple à première vue, mais quelques essais suffiront à vous convaincre du contraire ! Si vous n'avez pas ce jeu, nous vous invitons à découper la page ci-contre et nous vous défions de reproduire les illustrations de cette brochure. Si vous n'y arrivez pas, vous pouvez demander aux enfants autour de vous ou regarder les solutions qui apparaissent aux pages 35 et 36.

Tangram



Tangram



Solutions des jeux



Solutions des jeux





Unité de coordination

«Construire une Europe pour et avec les enfants»

DGIII – Cohésion sociale
Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg Cedex
E-mail : children@coe.int
www.coe.int/children

